

## Des habitats naturels remarquables

Au total, 26 habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents sur le site. Ils représentent 86 % de la surface totale du site et sont constitués de :

- **landes et de fourrés** (20% de la surface du site) : Landes à Rhododendron ferrugineux, à Genêt purgatif, fourrés à genévriers nains ;
- **pelouses** (20%) : Pelouses à Gipset, gazons à Nard raide ;
- **forêts** (22%) : Hêtraie acidiphile, forêts de Pins à crochets ;
- **falaises et éboulis** (24%) : habitat du lézard d'Aurelio ;
- **habitats à superficie modeste** (~1%) comme les tourbières actives d'altitude, les eaux stagnantes à Littorelle, ou les prairies de fauche.



La conservation des milieux de landes, fourrés et pelouses est un enjeu fort du site. Elle est dépendante du maintien de l'activité pastorale.

Les milieux forestiers abritent de nombreuses espèces d'insectes saproxyliques (dont les larves se développent dans le bois mort ou en décomposition) et de chauves-souris.

Les tourbières et zones humides d'altitude présentent une très forte valeur écologique car elles abritent une faune et une flore rare à l'échelle du site et au-delà.



## Vallée de l'Aston, un site d'une grande richesse

Le site Natura 2000 "Vallée de l'Aston" (FR7300827) se situe au centre de la chaîne des Pyrénées en Ariège.

Il occupe une superficie de 15 000 ha et concerne la quasi totalité du territoire communal d'Aston ainsi qu'une partie du territoire communal de Larcat.

Site de montagne, les altitudes s'échelonnent de 600 m à 2 800 m.

Territoire pastoral et forestier, les activités humaines ont modelé le paysage et concourent encore aujourd'hui au maintien d'un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces.



## Les principaux enjeux du site

- La préservation des milieux remarquables de pelouses et landes, par le soutien au pastoralisme.
- La conservation des habitats forestiers favorables aux insectes saproxyliques et aux chauves-souris.
- Le maintien de la qualité des habitats aquatiques de la Loutre, du Desman et du Chabot.
- La préservation des habitats du Lézard d'Aurélio.

## Des espèces rares

Le site abrite 9 espèces animales d'intérêt communautaire :

- le **Desman des Pyrénées** et la **Loutre d'Europe**, mammifères semi-aquatiques qui fréquentent les cours d'eau et les lacs ;
- le **Chabot**, petit poisson qui vit caché dans le fond des rivières et torrents ;
- le **Lézard d'Aurelio**, endémique de cette partie des Pyrénées, qui confère à la vallée d'Aston un intérêt particulier au vu de son aire de répartition très réduite. D'apparence proche de son cousin des murailles, il vit dans les rochers de haute montagne ;
- la **Rosalie des Alpes** et le **Lucane Cerf-volant**, deux insectes dont les larves ont besoin de bois mort ou en décomposition pour se nourrir et se développer ;
- 3 espèces de chauve-souris : la **Barbastelle**, le **Grand Murin** et le **Petit Rhinolophe**.



C'est le plus vaste réseau de sites protégés au Monde.

Il concerne tous les pays de l'Union Européenne, et comprend un ensemble de sites retenus pour leur richesse en milieux naturels et en espèces animales, ou végétales remarquables, ou menacées à l'échelle de l'Europe.

Ces habitats naturels et espèces sont dits d'intérêt communautaire.

L'objectif est de préserver ce patrimoine naturel en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

Il est composé de sites au titre de deux directives européennes :

- la directive "Habitats Faune Flore" de 1992, les sites sont nommés Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- la directive "Oiseaux" de 1979, les sites sont alors des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Le réseau Natura 2000 compte 1 750 sites en France.

En Ariège, il comprend 21 sites (15 ZSC et 6 ZPS) qui couvrent 15 % du territoire départemental.

En France, chaque site est doté d'un document d'objectifs (DOCOB). Réalisé en concertation avec les acteurs du site, il présente un inventaire du milieu naturel et des activités humaines du site et définit les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le DOCOB du site de la vallée de l'Aston a été approuvé par arrêté préfectoral en Juillet 2010.

Un comité de pilotage regroupe les acteurs du site (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, élus, associations, etc.). Il est chargé de l'élaboration du DOCOB, de son suivi et de l'animation du site.

Les acteurs locaux peuvent s'engager dans la préservation du site à travers deux outils : les Contrats (forestiers, agricoles et autres), et la charte Natura 2000.

*Marchons sur le même sentier*  
les itinéraires parallèles dégradent la végétation et dérangent les animaux.

Pensons à prendre  
*une laisse pour le chien*  
ne dérangeons pas le bétail et la faune sauvage.

Ne collectionnons pas les plantes, les insectes.  
*Observons, photographions plutôt !*

Respectons le milieu montagnard,  
*Rapportons tous nos déchets !*



## INFO

Vous pouvez visiter le site du Ministère du Développement Durable : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>  
Renseignez-vous auprès de votre Office de Tourisme.

## Contacts

Pour plus d'informations sur Natura 2000 en vallée d'Aston, vous pouvez adresser vos questions à : [quentin.giry@anf.fr](mailto:quentin.giry@anf.fr)

# Site Natura 2000 de la Vallée de l'Aston



## Quelques exemples d'actions du Document d'Objectifs

- Entretien des surfaces pastorales, par la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE).
- Améliorer la prise en compte des habitats d'espèces dans la gestion des forêts.
- Etude de l'impact des installations hydro-électriques sur la qualité des habitats aquatiques.
- Compléter les données naturalistes sur les espèces (Ecrevisse à patte blanche, Buxbaumie verte, Léopard d'Aurélien, Rosalie...).
- Sensibiliser les populations locales, les scolaires, les touristes à Natura 2000.

